



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	11	6

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

**OBJET : 28-5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Françoise THOMEL  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD  
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André-Luc SEITHER, Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2609/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

**Commission(s) :**

La Commune d'Antibes est membre du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA), depuis sa création en 1989.

Ce syndicat a notamment pour missions :

- l'amélioration de la qualité des eaux et la protection du milieu aquatique (faune, flore) ;
- la surveillance, l'entretien et la restauration des cours d'eau (Brague et affluents majeurs) ;
- la réalisation d'études générales relatives à la gestion des eaux et du milieu, et à la lutte contre les inondations sur le bassin versant ;
- l'assistance technique et le conseil aux communes membres.

Conformément aux articles L. 2313-1 paragraphe 4 et L. 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents a transmis à la Commune son rapport d'activités et son compte administratif pour l'exercice 2016.

L'année 2016 fait suite aux intempéries exceptionnelles qui se sont abattues sur le bassin versant le 3 octobre 2015, générant une crue historique de la Brague et ses affluents. Cette période a donc été largement consacrée aux actions post-crues de nettoyage, d'entretien des cours d'eau et de restauration de berges dégradées. Pour faire face à l'accroissement temporaire de sa charge de travail, le SIAQUEBA a recruté un technicien de rivière en CDD à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Malgré les dépenses exceptionnelles engendrées par l'évènement du 3 octobre 2015, le budget du SIAQUEBA conserve son équilibre grâce notamment aux subventions allouées par les partenaires institutionnels.

Les principales actions menées par le syndicat en 2016 sont retracées dans le rapport d'activités, et synthétisées ci-après :

**Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau :**

- poursuite des actions prioritaires de nettoyage et d'enlèvement des embâcles durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour un montant de 167 K€ TTC ;
- entretien des cours d'eau hors zones impactées par la crue (abattage, débroussaillage, évacuation d'embâcles, ...) pour un montant de 44,3 K€ TTC ;
- restauration et confortement des berges et du lit sur 7 secteurs prioritaires, par enrochements et génie végétal pour un montant de 186,8 K€ TTC ;
- lutte contre les espèces invasives (ailante, robinier faux acacia, buddleia, Jussie, ...).

**Restauration de la continuité écologique :**

- Lancement du programme, avec une première tranche de travaux réalisée au droit du pont vieux à Biot pour un montant de 179,2 K€ HT (à la charge de Biot),
- Ces travaux sont subventionnés à 80% via un contrat de milieu passé avec l'Agence de l'Eau RMC. Ce contrat qui apporte aussi des bonifications financières sur des actions habituellement inéligibles, a été signé le 6 octobre 2016 en mairie d'Antibes.

**Programme de suivi de l'hydrologie et de la qualité des eaux :**

- Des analyses bactériologiques et physico-chimiques ont été réalisées sur 14 points et sur 4 saisons, accompagnées de mesures des débits,
- Une étude hydrobiologique des végétaux aquatiques et des macro-invertébrés a permis d'intégrer la Brague dans le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux défini à l'échelle européenne.

Commission(s) :

**Diagnostic floristique de la consoude bulbeuse sur le bassin versant de la Brague :**

Cette espèce végétale est protégée à l'échelle régionale, mais très abondante sur la Brague. Elle fait l'objet de mesures de protection contraignantes lors des chantiers.

Un diagnostic floristique a été établi sur 25 km de cours d'eau (plus de 300 000 pieds recensés), pour mettre en place des protocoles scientifiques de préservation.

**Renouvellement de la DIG et du plan de gestion pour la période 2018-2022 :**

La consultation des bureaux d'études a permis de confier ces prestations à l'Office National des Forêts pour une réalisation en 2017.

**Démarches partenariales et programmes institutionnels, notamment :**

- Retour d'expérience sur les inondations du 3 octobre 2015 (RETEX Préfecture),
- Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (groupes de travail, ...),
- Plan de gestion des prairies humides avec le CEN PACA et la mairie d'Antibes,
- Interventions auprès du CFPPA d'Antibes (BTSA GEMEAU, ingénieurs ITIAPE, ...),
- Participations à la définition du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé du SDAGE, au classement des cours d'eau par la DDTM, au Comité technique pour la définition de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation, au comité sécheresse, ...
- Participation à différents travaux de la CASA : Trame verte et bleue, PAPI, ....

**Actions de communication et d'éducation :**

- Programme éducatif « la Brague à la loupe » à destination des scolaires auprès de 11 classes dont 2 classes de l'Ecole de la Tournière d'Antibes,
- Animation en bord de Brague dans le cadre de la semaine « Découvre ta nature », organisée par la commune d'Antibes,
- Promotion de l'application pour smartphones actualisée auprès des offices de tourisme.

**Réflexions sur l'évolution du SIAQUEBA dans le cadre de l'organisation de la compétence GEMAPI**

Le SIAQUEBA exerce l'intégralité des missions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et une partie des missions relevant de la Prévention des Inondations (PI). Ces compétences doivent être transférées aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans un premier temps, le syndicat a engagé en 2016 une étude sur son évolution afin de présenter aux communes membres des propositions concrètes d'évolution, vers une structure de type EPAGE notamment. Cette étude a été suspendue.

En effet, le Conseil Départemental 06 a présenté aux EPCI la création d'un Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, le SMIAGE Maralpin, qui se substituerait à l'ensemble des syndicats de rivière existants. Le scénario retenu à ce jour par la CASA, est la dissolution du SIAQUEBA fin 2017, la délégation de la plupart de ses missions au SMIAGE maralpin, et la mise à disposition de son personnel.

Le rapport d'activités 2016 a été présenté en conseil syndical le 6 mars 2017, le compte administratif voté et arrêté par délibération du 21 juin 2017.

Ces pièces sont annexées à la présente communication.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

28-5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) – Exercice 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.28-5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de transmission de l'acte :** 17/10/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/10/2017

**Numéro de l'acte :** DCM2609-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170929-DCM2609-17-DE

**Date de décision :** 29/09/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes